

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2003 à 20 heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère :

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite voirie du 26 janvier 2003.

Il a été prévu une reprise des enduits avec la répandeuse mécanique automatique (RAM) sur les voies communales de la Métairie Haute, du Poussai Bas, de Bonarme, de la Boissière et de la Serre.

Du point à temps sur les voies communales du Combel d'Allié, du Bouyx et de St Martial (Chapelle).

Le goudronnage à Lapeyrière sur 70 M, Vignenouèles sur 142 M, Gardeloux sur 80 M et Auvergne si l'enveloppe le permet.

Un débat s'instaure sur la nécessité de modifier l'accès à la D653 pour la sortie du chemin rural de la Coudougne et le Colombié.

Le Conseil Municipal établit une liste des chemins ruraux à classer en voies communales.

Concernant les chemins non revêtus, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'on peut prendre un arrêté « interdiction de circuler sur ces chemins l'hiver aux véhicules motorisés à l'exclusion de raisons professionnelles et desserte de maisons pour une durée limitée ».

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de CU n° 46 285 03 KL 001 sur la parcelle n° 42 Section C, située à Lagarde et appartenant à Mr Debrun Philippe et déposée par Mr Deblay Stéphane 46800 Montcuq.

Pour la demande de CU 46 285 03 KL 002 sur la parcelle n° 149 section C située à Pech Caussen et appartenant à Mr Debrun Philippe' déposée par Mr Deblay Stéphane, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette parcelle située à proximité du hameau de Pech Caussen.

Celle-ci se trouve dans le secteur proposé dans la réflexion sur la carte communale pour l'extension du hameau sans pouvoir s'étendre après la parcelle n° 14.

Il serait souhaitable qu'aucune construction ne soit implantée sur la partie haute du terrain.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude de création d'un SIVU par regroupement pédagogique pour les écoles. Pour les communes n'ayant pas d'écoles, la cotisation serait calculée par habitant et plus par enfant scolarisé.

Profitant de la présence de Mr le Conseiller Général, Mr le Maire signale que St Pantaléon ne dispose que d'un seul point de ramassage scolaire.

Une étude sur le schéma d'assainissement va débiter prochainement.

Le Conseil Municipal décide l'élargissement de l'accès du cimetière de St Pantaléon pour faciliter le stationnement.

Une discussion s'instaure avec Mr le Conseiller Général sur le fonctionnement de la Communauté de Communes du canton de Montcuq.

Les délégués donnent le compte rendu de la réunion du Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2003 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard Maire, le Conseil Municipal siège et délibère :

Suite à l'étude sur la réflexion cantonale pour le schéma d'urbanisation, Mr Fresquet fait le point avec le Conseil Municipal sur le travail effectué au niveau du canton et plus particulièrement sur la commune.

Pas de problèmes de friches, l'agriculture exploite tous les terrains.

La Commune est traversée par la D653 (1647 véhicules par jour) et la D37.

L'architecture est traditionnelle avec des toitures quatre pentes pour les maisons et deux pentes pour les granges.

Les maisons sont implantées en bas de colline avec un rez de chaussée et un étage.

Seul deux hameaux, Pech Caussen et la Métairie Haute se trouvent en hauteur.

Une discussion s'instaure sur le règlement national d'urbanisme (RNU) et la réflexion est lancée sur les zones d'aménagement différé (ZAD), carte communale et plan local d'urbanisme (PLU).

Le coût de ce dernier s'élève à 23000 euros HT qui pourrait éventuellement être subventionable à 50%.

Le Conseil Municipal décide le nettoyage du fossé de Pech Lagrange sur 50 mètres au dessus du chemin rural de Montcuq à St Martial.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2003 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Lacroix Georges, excusé, siège et délibère :

Concernant le schéma communal d'assainissement, le Conseil Municipal établit les zones de périmètre d'étude selon les cartes qui ont été fournies par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 26 mars 2003.

- Il informe le Conseil Municipal qu'il y aurait la possibilité d'établir un plan local d'urbanisme allégé pour un coût de 18 295 à 21 342 euros subventionné à 50% mais avec des délais importants.

- Mme Champreux-Brocard Emmanuelle modifierait ses fonctions actuelles en travaillant mi-temps à la Mairie de Montcuq et mi-temps à la Communauté de Communes du canton de Montcuq.

- Il est prévu d'acheter deux véhicules dont un pour remplacer la Renault 4.

Mr le Maire donne lecture des travaux effectués sur la Commune pour l'année 2002

Communauté de Communes du Canton de Montcuq Commune de St Pantaléon

Du 01.01.2002 au 31.12.2002

MAIN D ŒUVRE

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Equipe Agents	56. 50 jours	134.16	7 580.04

7 580.04

FOURNITURES DE MATERIAUX

Batireg 0/100 avec Transport	58.70	5.43	381.21
Batireg 0/20 Calcaire	125.90	4.42	665.55
Batireg 0/20 Calcaire avec transport	8	6.56	62.77
Batireg Fourniture 0/100	49.58	2.74	162.48
Batireg Mélange Béton	4	11.60	55.49
C3L Emulsion de Bitume et transport	3.50	222.58	931.72
Fournitures Deltour	3	430.53	755.39
Lagarde Gravillon 2/6 avec transport	24.50	10.67	312.65
MBL GE Fourniture	0.80	30.49	29.17

3 356.44

ENGINS

Camion Benne	9 jours	48.78	439.02
Camion Ivéco	7. 50 jours	21.34	160.05
Cylindre	1 jour	16.77	16.77
Débroussailleuse	7. 50 jours	42.69	320.18
Niveleuse	0.50 jour	60.98	30.49
Pelle Mécanique	7 jours	99.09	693.63
Répandeuse Bitume et Camion	4. 50 jours	48.78	219.51
Tracteur IH	4 jours	27.44	109.76
Véhicule Léger	8. 50 jours	12.20	103.70

2 093.11

TOTAL GENERAL POUR LA PERIODE

13 029.58

Mr le Maire explique qu'une Communauté de Communes peut assurer la gestion d'un service public pour le compte d'une commune sans pour autant que ledit service soit reconnu d'intérêt communautaire.

Il s'agit dès lors d'une prestation de service fournie par l'EPCI à la commune. Il précise que l'intervention de la communauté suppose toutefois que les statuts l'y autorisent ou qu'il soit procédé à une notification statutaire.

Il explique que lors du dernier conseil communautaire, les délégués ont donné leur accord, sous réserve de la décision des Conseils Municipaux pour que soit ajoutée aux compétences facultatives de la Communauté de Communes la compétence suivante : « prestations de service aux communes membres dans le cadre des compétences statutaires mais pour des actions qui ne sont pas reconnues d'intérêt communautaire ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'ajout de cette compétence.

Mr le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Montcuq par délibération en date du 18 décembre 2002 a souhaité confier à la Communauté de Communes la gestion de sa bibliothèque bien que celle-ci n'ait été reconnue d'intérêt communautaire.

Il s'agirait donc d'une prestation de service que la communauté fournirait à la Commune.

Le Conseil Communautaire ayant décidé de se doter d'une part de la compétence facultative « gestion d'équipement à caractère d'intérêt communautaire » et d'autre par « prestations de service aux communes membres dans le cadre des compétences statutaires mais pour des actions qui ne sont pas reconnues d'intérêt communautaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande de la commune de Montcuq.

Mr le Maire rappelle que la Commune de Montcuq met en place actuellement une bibliothèque médiathèque et la Communauté de Communes dispose de personnels formés et compétents en ce domaine.

Pour que la Communauté de Communes puisse éventuellement intervenir dans ce domaine, il conviendrait qu'elle se dote d'une nouvelle compétence facultative « gestion d'équipements à caractère culturel d'intérêt communautaire ». Mr le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délégation de compétence suivante : « gestion d'équipements à caractère culturel d'intérêt communautaire ».

Mr le Maire signale qu'il faut nommer un délégué pour assister aux réunions du SIVU des écoles.

Le Conseil Municipal nomme Mr Ruamps Patrick.

Mr le Maire donne lecture du Compte Administratif 2002 de la Communauté de Communes.

Celle-ci envisage d'embaucher l'équipe de Quercy Contact pour débroussailler certains chemins du canton.

Vu la demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle Section G n° 542, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Ce terrain est situé à proximité de la maison Favenc et près d'une ancienne grange qui sera transformée en habitation.

Sur le terrain B, un permis a été accordé. Cette parcelle permet l'extension du village et ce secteur a été retenu dans la réflexion DDE sur la carte communale, confirmée par l'étude cantonale de Mr Fresquet.

Concernant la déviation du chemin rural du Colombier et la Coudougne à la D653, Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les propriétaires concernés sont d'accord.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour plus de sécurité, dorénavant, il établirait un contrat de location pour la Salle des Fêtes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2003 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Lacroix Georges, excusé, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture de la pétition qui a été faite par les habitants du hameau de Pech Caussen.

Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal,

Suite aux changements de propriétaires concernant certaines parcelles des alentours de Pech Caussen et de la rapidité avec laquelle celles-ci se retrouvent constructibles.

Nous, habitants de Pech Caussen et de ses environs souhaitons que vous preniez en compte notre désir de ne pas voir se construire des maisons (voir un lotissement) tout le long du chemin communal, afin de préserver un certain « cachet » à ce site touristique que nous aimons.

Nous espérons qu'en tant que défenseurs des intérêts de la commune et de ses résidents « anciens » vous preniez en considération notre demande.

Cette pétition compte treize signatures.

Mr le Maire signale que trois certificats d'urbanisme ont été accordés Deblay (pour Mr Debrun) le 13 février 2003, Mr Château le 21 juin 2002 et Mme Guérin le 05 octobre 2002.

Ensuite le débat est ouvert.

Après discussion, l'ensemble des pétitionnaires se déclare favorable à l'obtention d'un certificat d'urbanisme pour Mr Arriet sur la parcelle Section C n° 14 au lieu-dit Aligner.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2003 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Paraire André, excusé, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme n° 4628503KL008 a été déposée par Mme Arriet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction d'une maison sur la parcelle n° 14. Cette construction ne sera pas visible de voie communale, dissimulée par une haie.

Lors de la rencontre des habitants du secteur avec le Conseil Municipal le 13 mars 2003, ceux-ci ont émis un avis favorable à cette demande.

La parcelle n'a aucune valeur agricole et n'est pas en zone naturelle.

Elle est desservie en voirie, eau et électricité.

Mr le Président donne lecture du Compte Administratif 2002 et du Compte de Gestion 2002 qui s'établit comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	56 105.53 euros
Recettes	89093.73 euros
Report année 2001	60 424.05 euros
Excédent Total de Fonctionnement	93 412.25 euros
<u>SECTION D INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	17719.17 euros
Recettes	35 367.50 euros
Déficit année 2001	13 037.33 euros
Excédent Total d'Investissement	4 611 00 euros
Résultat définitif 2002	98 023.25 euros
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT PALLULOS</u>	
Dépenses	2 967.73 euros
Recettes	4 094.84 euros
Déficit année 2001	0.15 euros
Excédent Total de Fonctionnement	1 126.96 euros
<u>SECTION D INVESTISSEMENT PALLULOS</u>	
Dépenses	4 744.73 euros
Recettes	9 070.72 euros
Déficit année 2001	11 553.14 euros
Déficit Total d'Investissement	7 227.15 euros
Résultat définitif Pallulos 2002	6 100.19 euros

Approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu la Compte Administratif 2002, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 93 412.25 euros, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat au 31 décembre 2002	93 412.25 euros (fonctionnement)
- Reste sur excédent reporté	93 412.25 euros
- Résultat au 31 décembre 2002	4611 euros (investissement)
- Excédent de financement	4611 euros

Après avoir entendu le Compte Administratif Pallulos 2002, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 1 126.96 euros, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Couverture du besoin de financement de l'investissement (Compte 1068) d'un montant de 1 126.96 euros.

Mr le Maire donne lecture des taux qui ont été appliqués pour l'année 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour 2003, d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sans bouger les autres taxes. Le nouveau taux a été fixé à 1.50%.

Mr le Maire donne lecture du Budget Primitif 2003 qui s'élève à 175 221 euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et à 72 900 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Le Budget Pallulos s'élève à 8 961 euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et à 9 697 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la facture Ausset s'élève à 1 751.54 euros.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu à Montcuq sur l'informatisation du cadastre.

Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de la DDE pour la déviation du chemin de la Coudougne et le Colombier à la D653.

Une enquête publique devra être faite.

Par la même occasion, il faudra prévoir pour le chemin de Vignenouèles et de Rassigneac.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat du personnel actif et inactif EDF/GDF service Lot CGT mines énergie.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il y a des problèmes au niveau du bac à graisse à la Salle des Fêtes.

DETAIL DU BUDGET PRIMITIF 2003

Vue d'Ensemble de la Section de Fonctionnement

RECETTES

IMPOTS ET TAXES	11017
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	44907
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6280
ATTENUATION DE CHARGES	10405
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9200
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	93412
TOTAL	175 221

DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL	60919
CHARGES DE PERSONNEL	28027
DEPENSES IMPREVUES	5962
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	29723
CHARGES FINANCIERES	50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	300
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	50240
TOTAL	175 221

DETAIL SUR QUELQUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Participations et Contingents

SERVICE INCENDIE	5849
CHARGES INTERCOMMUNALES	8210
TOTAL	14059

Charges à Caractère Général (Principales)

EAU ET ASSAINISSEMENT	1000
ENERGIE ET ELECTRICITE	5000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	460
ENTRETIEN BATIMENTS	15000
ENTRETIEN VOIRIES	15 198
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	77
MAINTENANCE	1500
PRIME D ASSURANCE	1230
DOCUMENTATION GENERALE	77
TAXE FONCIERE	350
TOTAL	39 892

Charges Intercommunales

CAPITAL EMPRUNT PONTS	1 250
ECOLE DE BAGAT	825
ECOLE DE SAUZET	705
ECOLE DE ST DAUNES	855
ECOLE DE TRESPoux	275
ECOLE MAERNELLE ET PRIMAIRE MONTCUQ	430
FONDS DE CONCOURS (FONTAINES)	1 000
GARDERIE DE BAGAT	1 220
INTERETS DES EMPRUNT PONTS	650
SIAC DEBROUSSAELLAGE	250
SYNDICAT ASSAINISSEMENT DES COURS D EAU	750
TOTAL	8 210

Vue d'Ensemble Section Investissement

ACQUISITION DE MATERIEL	3000
DISSIMULATION DES RESEAUX	30000
ECLAIRAGE PUBLIC	30000
VOIRIE	8000

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2003 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mr Paraire André et Mme Guerrier Ingrid excusés, siège et délibère :

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Montcuq pour l'élaboration d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir un plan local d'urbanisme.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle demande de certificat d'urbanisme a été faite par Mr Deblay pour la compte de Mr Debrun à Pech Caussen. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. Mr Debrun a déjà obtenu un certificat d'urbanisme n° 4628503KL002. La municipalité ayant confiée à la Communauté de Communes de Montcuq la consultation pour la réalisation d'un plan local d'urbanisme, il serait souhaitable d'appliquer un sursis à statuer sur les environs de Pech Caussen en attendant la concrétisation du plan local d'urbanisme.

Une demande de certificat d'urbanisme a été faite par Mr Grangié au lieu-dit la Métairie Haute.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable dans la mesure où le demandeur fera appel à un urbaniste pour la conception du projet. Le terrain étant situé à proximité du hameau de la Métairie Haute.

Pour le programme voirie 2003, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux suivants :

- Chemin rural de Vignenouèles Longueur 150 mètres Coût 2 743.78 euros
 - Chemin d'Auvergne Longueur 150 mètres Coût 2 743.78 euros
 - Chemin Hameau de Lapeyrière Coût 1 701.73 euros
 - Chemin de Villeneuve à Gardeloux
- (bretelle d'accès vers Lartigue Longueur 80 mètres Coût 3 949.31 euros

Mr le Maire donne lecture du Budget Primitif 2003 de la Communauté de Communes du canton de Montcuq, le budget annexe de la SAUR et le budget annexe de l'atelier relais Vallée du Lendou.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le salaire de Mme Lafage Solange et de la passer à 500 euros brut annuel dans la mesure où elle sonnera gratuitement le glas lors d'un décès survenu dans la commune.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du syndicat d'électrification.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'avocat concernant le jugement du litige avec Mr Camsusou Roger.

Mr le Maire informe la Conseil Municipal que la commune a reçu un prix de 153 euros pour le fleurissement du village.

Mr le Maire signale que Mr Partent Pierre veut organiser un concert dans l'église de St Pantaléon le vendredi 25 juillet 2003.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un fax de la Société Bordeaux Prestige pour une autorisation de droit de stationner le 29 mai 2003.

La commune de St Pantaléon aura une subvention de 5 336 euros versée par le Fonds Départemental de l'Equipement pour l'éclairage publique.

Mr le Maire présente le devis établi par la société Euclide pour la dissimulation des réseaux électriques.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 08 mai, ce jour à 11 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2003 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Lacroix Georges excusé, siège et délibère :

Concernant le programme voirie, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Canal Serge ne souhaite pas que les travaux de voiries soient réalisés cette année. Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide de transférer ces travaux sur le chemin allant à la maison de Mme et Mr N'GBALA Célestin avec une participation de 750 euros.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rocher avec un arbre menace de tomber sur le chemin de Vignenouèles.

Suite à la demande formulée par le lycée professionnel Benoit d'Azy pour le versement d'une subvention pour un élève de la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide d'attribuer une participation de 45 euros pour l'enfant Lasbouygues Loïc.

Une demande de subvention a été sollicitée par l'association des parents d'élèves de Sauzet pour deux élèves de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le versement de 46 euros pour les deux enfants.

Suite à l'acceptation du versement de ces subventions, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative pour le règlement de celles-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre la somme de 91 euros du compte 61523 (entretien voies et réseaux) pour alimenter le compte 65748 (subventions).

Mr le Maire explique la nouvelle définition ATESAT, anciennement assistance technique DDE.

Mr le Maire donne lecture de l'étude effectuée par l'entreprise Euclide concernant la dissimulation des réseaux électriques dans le bourg qui s'élève à 195 200 euros HT pour la première tranche et à 83 800 euros HT pour la deuxième tranche. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de la première tranche et que sa participation financière sera de 25% maximum du montant HT.

Pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec Mr le Conseiller Général de Montcuq.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au concours des villes, villages fleuris et décide la visite des maisons le mardi 10 juin 2003.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que deux certificats d'urbanisme ont été refusés. Mr et Mme Lafage et Mr et Mme Arriet.

Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé à Mr Delbreil après location de la Salle des Fêtes.

Suite au courrier reçu du Conseil Régional concernant le projet POLT (TGV pendulaire sur l'axe ferroviaire Paris Toulouse par Orléans et Limoges), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exige que le TGV pendulaire POLT soit réalisé comme prévu par les partenaires de l'opération en respectant les échéances et demandons au premier ministre de confirmer que l'Etat respectera ses engagements.

DEPENSES EN 2002

EAU 979.08 euros

CIMETIERE ST MARTIAL	108.55
CIMETIERE ST PANTALEON J	124.55
SALLE DES FETES ET LOGEMENTS	394.33
EGLISE	86.04
MAIRIE ET LOGEMENT	265.61

EDF 1 076.07 euros

EGLISE	72.58
MAIRIE	111.05
SALLE DES FETES	262.35
ECLAIRAGE PUBLIC	630.09

GAZ

2 478.22 euros

Remboursement Locataires Eau et Gaz 2 423.20 euros